

DEI PART, MOBILE & GAB : Obtenir un RIB et le partager

FICHE PRATIQUE
version 2022 03



Le client doit obligatoirement détenir un compte courant permettant d'en générer ses coordonnées

■ Les différences pour nos clients Caisse d'Epargne ?

Le client peut, en tout autonomie, accéder à ses RIB, de son compte ainsi que des autres comptes pour lesquels il exerce un rôle (titulaire, co-titulaire, mandataire, représentant légal)

■ Pour qui ?

1 Je suis



Un client particulier

2 Je possède

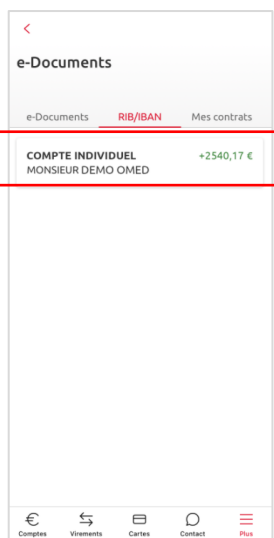
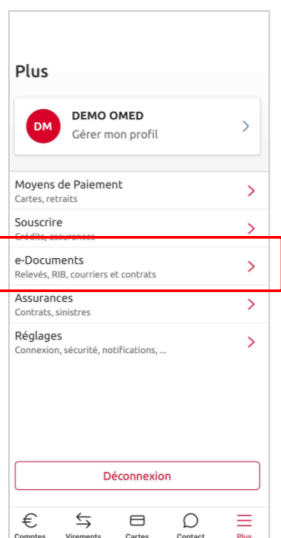
- Un compte courant permettant d'en générer ses coordonnées
- Un abonnement Banque à Distance (pour réaliser l'opération via DEI Part et l'application Mobile)
- Une carte bancaire (pour réaliser l'opération via le GAB)

■ Le parcours client sur le Mobile

1 Le client ouvre l'application, se connecte et clique dans le menu « Plus » puis « e-Documents »

2 Il clique sur la fonctionnalité « RIB/IBAN » et sélectionne le compte pour lequel il souhaite obtenir un RIB

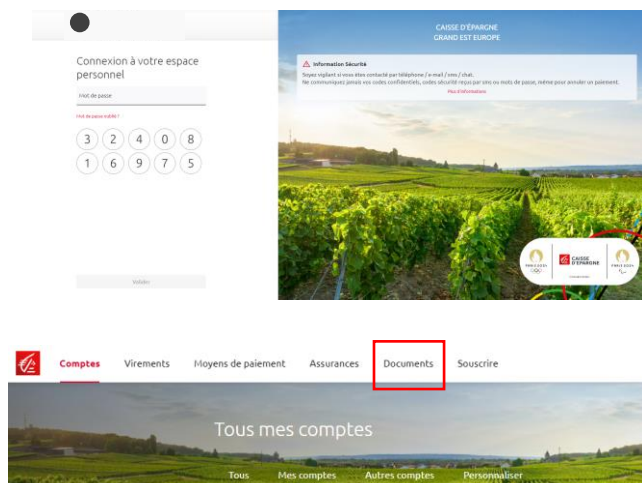
3 Le RIB du compte en question s'affiche. En tapant sur « télécharger », il peut enregistrer son RIB



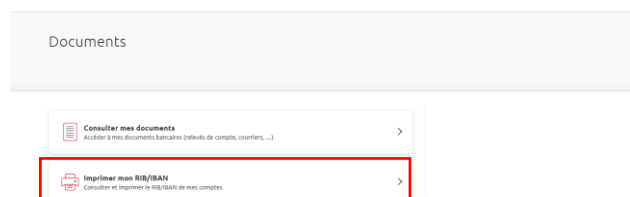
DEI PART, MOBILE & GAB : Obtenir un RIB et le partager

■ Le parcours client sur DEI

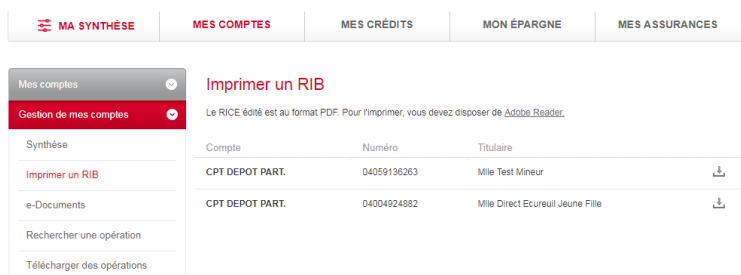
1 Le client se connecte puis clique sur le pavé « Documents »



2 L'espace « Documents » se charge. Il clique alors sur "Imprimer mon RIB/IBAN"



3 La liste du ou des comptes s'affiche. Le client récupère son RIB en cliquant sur la fonction "Télécharger"



4 Le RIB se télécharge. Le client peut le consulter et l'éditer sur une imprimante ou le transmettre en pièce jointe dans un email

